

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)</p>	<p><b>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</b> <b>Séance du lundi 25 novembre 2019</b></p> <p>Par suite d'une convocation en date du 18 novembre 2019, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le lundi 25 novembre 2019 à 20h45 sous la présidence de Monsieur Alain Chamosset, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 11 Présents : 08 Votants : 09 Délibération n°D_2019_11_25_06</p> <div data-bbox="231 840 590 1041" style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 10px auto; width: fit-content;"> <p style="text-align: center;">PREFECTURE DE LA HAUTE SAVOIE</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center; margin: 5px auto; width: 80%;"> <p>12 DEC. 2019</p> </div> <p style="text-align: center;">ARRIVÉE</p> </div>	<p>Etaient présents : M. Alain Chamosset, M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, M. Philippe Marguerie, M. Jean-Luc Barthod, M. Alain Cartier, M. Fabrice Excoffier, M. Julien Verdier</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absente ayant donné procuration : Mme Maryline Derouet à M. Philippe Marguerie Absents excusés : Mme Nathalie Venancio, M. Aurélien Chaîne Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Raphaëlle Cons est désignée pour remplir cette fonction.</p>

**Objet : Plan de formation mutualisé au profit des agents des collectivités du territoire n°6 « Albanais, Semine et Usses »**

Vu la loi n° 84 - 53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
Vu la loi n° 84 - 594 du 12/07/1984 modifiée relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale,  
Vu le décret n° 85 - 552 modifié du 22/05/1985 relatif à l'attribution aux agents de la fonction publique territoriale du congé pour formation syndicale,  
Vu le décret n° 85 - 603 modifié du 10/06/1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail dans la fonction publique territoriale,  
Vu le décret n° 2007 - 1845 du 26/12/2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale,  
Vu les décrets n° 2008 - 512 et n° 2008 - 513 relatifs à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,  
Vu le décret n° 2008 - 830 du 22/08/2008 relatif au livret individuel de formation,  
Vu l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion de la Haute-Savoie en date du 27 juin 2019,

Monsieur le Maire rappelle que la loi du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la Fonction Publique Territoriale impose aux collectivités d'établir pour leurs agents un plan de formation annuel ou pluriannuel présenté pour avis au Comité Technique dont dépend la collectivité. Cette obligation a été réaffirmée par la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale.

Ce plan de formation mutualisé, ci-joint, se compose :

- des objectifs,
- du recensement des besoins de formation,
- du règlement de formation propre à la collectivité.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie (CDG 74) et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) ont conduit un projet d'accompagnement à la rédaction d'un plan de formation mutualisé sur le territoire n°6 « Albanais, Semine et Usses ».

Ce projet permettra notamment au CNFPT d'organiser des formations sur le territoire concerné.

COMMUNE DE CONTAMINE SARZIN

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le conseil municipal décide d'approuver le plan de formation mutualisé conduit par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie (CDG 74) et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) et validé par le Comité Technique du Centre de Gestion de la Haute-Savoie.

Date d'effet : 1<sup>er</sup> décembre 2019

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Délibération certifiée exécutoire	Extrait conforme au registre des délibérations.
Compte tenu de sa transmission en sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois le : 27 novembre 2019	Fait à Contamine Sarzin, le 26 novembre 2019
Et de la publication le : 26 novembre 2019	Le Maire, Alain CHAMOSSET

